

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 25 Janvier 2018 à 20H30

Date de convocation : le 19/01/2018
Date d'affichage : le 19/01/2019

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 9

L'an deux mille dix-huit, le jeudi-vingt-cinq janvier à 20H30 le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf janvier de l'an deux mille dix-huit, s'est réuni à la Mairie de JOUE L'ABBE en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Janny, Maire.

Etaient Présents : LUNEL Dominique, RIVIERE Patrick, CHOPLIN Pascal, THUARD Françoise, SOUCHU David, POURCEAU Jean Marie, FLOQUART Sandrine, DENIAUD Paulette.

Etaient absents excusés : POLLONO Anaïs, MEGY Karl ayant donné procuration à MERCIER Janny, REGOUIN Evelyne ayant donné pouvoir à CHOPLIN Pascal, LAINE Magali ayant donné pouvoir à POURCEAU Jean-Marie, IMBERT Philippe.

Absente : JAUSSAUD Florence.

Secrétaire de séance : David SOUCHU

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du 21 décembre 2018
- Décisions prises par délégation
- Délibération pour encaissement chèque MMA solde Citéos remplacement Candélabre
- Délibération pour facturation de l'avance mensuelle sur charges « Eau/Edf » pour l'année 2018 au cabinet de réflexologie suite au décompte 2017.
- Situation d'avancement au commerce local
- SARL DAILY PRESS SERVICES : dépôt de journaux au commerce local*
- Mutation d'un agent communal
- Reconduction convention Atesart 2018
- Facture ADS / Le Mans pour les prestations 2018*
- Etude Devis pour maintenance des chaufferies et ventilation des sites de la collectivité
- Salle Polyvalente
- Situation Liaison douce
- Prévisions d'investissements 2018
- Compte Rendu des commissions
- Questions diverses

(*) points ajoutés à l'ordre du jour depuis la distribution de la convocation

❖ Approbation du procès-verbal du 21 décembre 2017

Après en avoir délibéré, M. le Maire soumet au vote l'approbation du PV.

Membres en exercice : 15
Votes : Pour : 12

Membres présents : 9
Contre : 0

Suffrages exprimés : 12
Abstentions : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix.

❖ Décisions prises par délégation

Informations du Maire au Conseil Municipal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PATARD COUPES : 30 écrans pour médailles pour un montant estimatif de 180€ TTC le 21/12/2017
CS-D Enveloppes : achat de chemises dossiers urbanisme (20 pour Déclaration Préalable et 20 pour Permis de construire) pour un montant de 119€60 le 22/12/2017
REXEL : fournitures diverses pour électricité pour le commerce local et l'école primaire pour un montant de 764€87 TTC le 24/01/2018
A-M-V : remplacement plaquettes de freins et d'un Kit d'étriers de freins pour le C15 des services techniques pour un montant TTC de 176€66 le 12/01/2018
LEVEILLEAU : remplacement du lave-linge (garantie 3 ans incluses – Capacité 7kg) pour l'école primaire pour un montant de 349€99 TTC le 11/01/2018
LOXAM : location
LE COMPTOIR SEIGNEURIE GAUTHIER : achat de peinture pour le restaurant du commerce local pour un montant de 292€08 TTC le 18/01/2018
HOUDAYER : commande de granulés de bois pour la chaufferie du Gymnase 10 T pour un montant TTC de 2860€ le 16/01/2018
BRICOMAN : fournitures diverses pour plomberie – sanitaire – électricité pour le commerce local pour un montant de 263€20 TTC le 24/01/2018
THIREL BUREAU : 75 ramettes de papier A4 blanc et 4 ramettes de papier A4 couleur pour la mairie pour un montant de 246€91 TTC le 24/01/2018

Pour information au conseil municipal.

ARRETES :

- ✚ *Arrêté 39 -2017-RH : Avancement d'échelon pour un Agent ATSEM au 01/12/2017*
- ✚ *Arrêté 40 -2017-RH : Avancement d'échelon pour un Agent technique au 21/12/2017*
- ✚ *Arrêté 41-2017-RH : Mise en arrêt maladie ordinaire d'un agent CNRCL du 19 au 21/12/2018*
- ✚ *Arrêté 42-2017-RH : Mise en arrêt maladie ordinaire d'un agent à temps partiel du 21/12 au 12/01/2018*
- ✚ *Arrêté 43-2017-RH : Prolongation en arrêt maladie ordinaire d'un agent IRCANTEC du 29/12 au 31/01/2018*
- ✚ *Arrêté 44-2018-RH : Titularisation d'un agent technique stagiaire à temps partiel 8h75/35 à compter du 01/01/2018*
- ✚ *Arrêté 45-2018-RH : Avancement d'échelon pour un agent technique territorial*
- ✚ *Arrêté 46-2018-RH : Avancement d'échelon pour un agent technique territorial*
- ✚ *Arrêté 47-2018-RH : Prolongation jusqu'au 10/40/2018 de la mise à disponibilité d'office pour un agent technique territorial en arrêt maladie ordinaire et prononciation d'une inaptitude temporaire par le Comité Médical du Centre de Gestion 72*
- ✚ *Arrêté 01/2018 : Interdiction d'utilisation du terrain de football du vendredi 05/01 au dimanche 07 janvier 2018*
- ✚ *Arrêté 2-2018 : Interdiction d'utilisation du terrain de football du vendredi 12/01 au dimanche 14 janvier 2018*
- ✚ *Arrêté 3-2018 : Interdiction d'utilisation du terrain de football du vendredi 19/01 au dimanche 21 janvier 2018*

Pour information au conseil municipal.

Délibération pour encaissement chèque MMA solde Citéos remplacement Candélabres en 2017 suite à sinistres.

Monsieur Le Maire a reçu en mairie le 15/01/2018 un chèque de 507€ libellé à l'ordre du Trésor Public du cabinet MMA Leroy de Ballon. Il s'agit du règlement du solde des factures des 2 candélabres qui ont été remplacés en 2017 suite à des sinistres déclarés.

Les travaux étant effectués, la société CITEOS a été réglée et sur présentation des justificatifs de mandatement signés par Mr Le Maire et le Receveur du Trésor Public, MMA a soldé les dossiers en nous adressant le reste à régler. Pour encaisser ce chèque auprès de la Trésorerie de Marolles les Braults, les membres du conseil municipal doivent autoriser Monsieur Le Maire.

→ **Les membres du conseil municipal doivent délibérer pour autoriser Monsieur Le Maire à encaisser le chèque MMA de 507€ auprès de la Trésorerie de Marolles les Braults.**

Après en avoir délibéré, M. le Maire soumet au vote l'encaissement du chèque.

*Membres en exercice : 15
Votes : Pour : 12*

*Membres présents : 9
Contre : 0*

*Suffrages exprimés : 12
Abstentions : 0*

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix.

Délibération pour facturation de l'avance mensuelle sur charges « Eau/Edf » pour l'année 2018 au cabinet de réflexologie suite au décompte 2017

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N° 44-2017 en date du 29/05/2017 et sur la demande de Mme Toulis, il avait été procédé à la facturation de 50€ par mois à compter du 1^{er} juin 2017 des charges EDF et Eau refacturables.

Ci-dessous le tableau présentant les dépenses réelles avec relevés consommation EDF au 16/01/2018

Charges Eau/Edf du Cabinet de Réflexologie depuis le 01/05/2017 au 16/01/2018

Facture EAU Véolia	08/11/2017	1m ²		
Abonnement de Mai à Dec 2017 soit 7 mois			31,27 €	TTC
consommation 1m3			42,65 €	TTC
EDF COLLECTIVITES				
Facture du 19/05/2017 / Abonnement	du 01/05/17	au 30/06/2017	18,06 €	TTC
Facture du 19/07/2017 / Abonnement + conso	du 01/07/17	au 31/08/2017	71,15 €	TTC
Facture du 19/09/2017 / Abonnement + conso	du 01/09/17	au 31/10/2017	59,40 €	TTC
Facture du 19/11/2017 / Abonnement + conso	du 01/11/17	au 31/12/2017	30,84 €	TTC
Facture du 19/01/2018 - abonnement	du 01/01/201	au 08/02/2018	241,77 €	TTC
avec consommation jusqu'au 16/01/2018				
			495,14 €	TTC
PROVISIONS VERSEES SUR CHARGES	De Juin 2017	à Janvier 2018 inclus	400,00 €	TTC
			95,14 €	TTC

La somme de **95€14 due** pour l'année 2017 (*incluant la consommation électricité jusqu'au 16/01/2018 et la consommation Eau estimée au 8/11/2017 pour 6 mois : prochaine facture Avril 2018 – 1 seul relevé par an*) sera régularisée par une facturation fin janvier 2018.

Il est proposé de mettre en place des facturations pour provisions sur charges EDF / EAU en 2018 mensuelles de 85€ à partir de la facture de loyer de Mars 2018.

Ainsi $85€ \times 10 = 850€$ seront recouvrées en « provisions » sur l'année 2018 au titre des consommations d'énergie alors que sur la base des consommations 2017, on peut évaluer la dépense sur une année pleine à aux alentours de 850€.

→ Les membres du conseil municipal doivent délibérer.

Après en avoir délibéré, M. le Maire soumet au vote le principe et le montant facturé par avance.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 9

Suffrages exprimés : 12

Votes : Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix.

Le point sur l'avancement de l'ouverture du commerce local

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'avancement des travaux faits par la mairie au commerce.

Il s'agit de la mise en conformité des sanitaires (travaux de plomberie, carrelage, peinture), du rafraîchissement des sous-basements de la partie bar et restauration et de travaux d'électricité pour l'alimentation d'un terminal de cuisson.

SARL DAILY PRESS SERVICES : dépôt de journaux au commerce local

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Mr et Mme EVENISSE lui ont fait part que le dépôt presse serait bloqué tant que la facture impayée par Mme DELIE ne serait réglée.

Ayant pris contact avec la société Sarl Daily Press Services pour en savoir plus, celle-ci nous a transmis un courrier reçu ce jour 25/01/2018 nous appelant à solder la somme de 307€09 afin de pouvoir procéder à la programmation de journaux pour les nouveaux gérants ouvrant le commerce le 01/02/2018.

→ Les membres du conseil municipal doivent délibérer pour autoriser Monsieur Le Maire à ordonnancer cette somme.

Après en avoir délibéré, M. le Maire soumet au vote le règlement du reste à payer.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 9

Suffrages exprimés : 12

Votes : Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix.

Mutation d'un agent communal

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un agent technique communal a transmis un courrier en date du 21 décembre 2017 stipulant son souhait d'obtenir sa mutation sur une collectivité voisine pour effet au 1^{er} février 2018. Le préavis étant de 3 mois, il sera fait au mieux pour satisfaire les parties sachant qu'une offre d'emploi est parue pour procéder à son remplacement sur le site de CAP TERRITORIAL dès le 28/12/2017. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15 février 2018. Après cette date, la procédure de sélection des candidatures sera mise en œuvre pour un recrutement.

Pour information au conseil municipal.

Reconduction convention Atesart 2018

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu comme chaque année, la facture du contrat d'abonnement 2018 pour ses prestations.

Elles sont basées sur le nombre d'habitants de la commune au dernier recensement à savoir 1296 habitants.

La facture s'élève à 1296€ TTC soit 1€ par habitant contre 1305 habitants base de calcul pour la facture 2017 qui s'élevait à 1305€.

→ **Les membres du conseil municipal doivent délibérer.**

Après en avoir délibéré, M. le Maire soumet au vote le renouvellement de la convention.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 9

Suffrages exprimés : 12

Votes : Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix.

Reconduction convention ADS - PAYS DU MANS 2018

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu comme chaque année, l'appel à cotisation 2018 pour le service ADS – Pays du Mans qui s'élève à 5148€ contre 5183€40 en 2017.

Le montant 2018 est calculé sur la base de :

- Une participation des communes pour adhérer à ce service de 3€90/habitant
- Une participation forfaitaire de 300€ proposée aux communes en RNU souhaitant disposer de l'outil RAD'S sur la plateforme portée par le syndicat mixte du Pays du Mans.

Les prestations pour l'année 2018 sont calculées sur la base des chiffres INSEE de la population totale 2018 se répartissant de 1320 habitants.

→ **Les membres du conseil municipal doivent délibérer.**

Après en avoir délibéré, M. le Maire soumet au vote le renouvellement de la convention.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 9

Suffrages exprimés : 12

Votes : Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix.

Etude Devis pour maintenance des chaufferies et ventilation des sites de la collectivité

5 entreprises ont été consultés par mail en date du 12 décembre 2017 :

- Entreprise Delaboussinière
- Entreprise Jovet
- Entreprise Hervé Thermique
- Entreprise Aubry
- Entreprise Bucheron

Afin de faire parvenir une proposition de prix pour l'entretien de tous les dispositifs de production de chaleurs, panneaux voltaïques, VMC... sur l'ensemble des sites publics.

Une seule entreprise a répondu, l'entreprise Hervé Thermique pour un montant de **5 437€24** TTC

Toutes les entreprises ont été consultés sur la base d'un planning et d'un niveau de contrôle et d'entretien correspondant aux préconisations des fournisseurs de chaque appareil.

→ **Les membres du conseil municipal doivent délibérer.**

Après en avoir délibéré, M. le Maire soumet au vote la validation de l'offre de l'entreprise Hervé Thermique.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 9

Suffrages exprimés : 12

Votes : Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix.

Salle Polyvalente

Rapporteur : Pascal CHOPLIN

Le bilan de l'occupation de la salle polyvalente en 2017 fait ressortir 32 locations payantes et 74 mises à disposition à titre gratuit pour les associations communales dans le cadre de leurs activités, leurs assemblées générales ou lors de soirées.

D'un point de vue financier, le résultat est déficitaire de 599.73 € dû notamment à des réparations sur la chambre froide.

Il est constaté également que les tarifs de location n'ont pas été modifiés depuis 2014, une réunion de la commission bâtiments communaux programmée le 13 février 2018 étudiera les modalités d'augmentation ou d'adaptation des tarifs.

charges		recettes	
eau	115,5	locations	6360,00
électricité	2443,59	remboursements électricité	1031,68
produits et matériel d'entretien (dont chambre froide 726,35)	2192,32		
salaires agent d'entretien	3240		
résultat	-599,73		
	7991,41		7391,68

Situation Liaison douce

Les travaux sont encore en cours, les retards sont imputables au mauvais temps. Un avenant de prolongation de délai a été validé en fin d'année jusqu'à fin janvier.

L'entreprise Sorelum a fini, la réception sans réserve est prévue le mercredi 31 janvier semaine 5

L'entreprise TP Pigeon demande la réception avec réserve des travaux réalisés en attendant une météo plus clémente pour la bonne réalisation du sable ciment. Cette réception permet de dégager l'entreprise de toute responsabilité en cas de dégradation des ouvrages exécutés. Cette démarche est recommandée. La réception avec réserve est prévue le mercredi 31 janvier semaine 5.

L'entreprise Aubier connaît quelques soucis avec son coffret électrique de raccordement du portail. Ce qui occasionne un grand nombre de désagréments au quotidien de Mme Vaugarny.

Il est possible qu'un avenant de prolongation soit proposé jusqu'au 31 mars 2018 afin d'attendre un temps plus clément pour la finition et la réception définitive du chantier.

Pour information au conseil municipal.

Prévisions d'investissements 2018

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des différents achats, investissements et dépenses diverses qu'il serait opportun de programmer pour 2018. Les réalisations seront en fonction des possibilités budgétaires.

- Un détail sera fourni lors du débat d'orientations budgétaires.

Comptes rendus des commissions

Cf. point sur la Salle Polyvalente

Questions diverses

- ✚ Réunion préparatoire « Peintres dans le bocage » mardi 20/02/2018 à 18H30
- ✚ Cartes de vœux des associations
 - Prochain conseil municipal : Vendredi 23 Février à 20H30
 - **Fin de la séance à : 23H05**